



## Notre Charte éthique\*

### Nos pratiques professionnelles

---

Par la présente Charte éthique, Adélie s'engage à respecter un ensemble de principes communs simples et notamment ceux du Pacte Mondial des Nations Unies.

Cette Charte contient des orientations pour tous les collaborateurs d'Adélie, quelles que soient la culture ou la région géographique dont ils sont issus. Ce Code n'a pas vocation à remplacer les lois ou réglementations nationales, européennes ou internationales, il vise cependant à en encourager le respect. Adélie invite ses collaborateurs à faire appel à leur jugement propre et à leur bon sens dans toutes les situations où les dispositions de la loi ou celles des bonnes pratiques professionnelles semblent floues. Adélie encourage également ses collaborateurs à solliciter conseils et orientations auprès de leurs responsables dans de telles situations.

### Droits de l'Homme & Diversité

---

Adélie s'engage à respecter les droits de l'Homme dans toutes ses relations avec ses collaborateurs, ses clients et ses fournisseurs. Les activités d'Adélie sont tournées vers les hommes et nos valeurs institutionnelles sont la base de nos relations avec nos parties prenantes. Chaque collaborateur d'Adélie a droit à un traitement équitable, courtois et respectueux de la part de ses responsables, collaborateurs et collègues. Adélie ne tolère aucune forme de discrimination ou de harcèlement basée sur le sexe, la couleur, le régime matrimonial, les personnes à charge, la nationalité, l'origine ethnique, les croyances religieuses ou les opinions politiques, l'orientation sexuelle, le handicap, l'âge ou toute autre caractéristique de cette nature. Adélie encourage et valorise la diversité. Notre objectif permanent est de recruter, de fidéliser et d'assurer le développement de nos collaborateurs, indépendamment des différences que nous venons de mentionner.



## Droits du travail

---

Adélie s'engage à fournir à l'ensemble de ses collaborateurs un environnement de travail sûr et sain. Nos collaborateurs adoptent un comportement responsable en matière de santé et de sécurité. Dans chaque pays où Adélie intervient, la société s'engage à respecter le droit du travail local et international, notamment les lois et réglementations relatives à la santé et à la sécurité des salariés, au travail obligatoire et au travail des enfants, à la discrimination et au harcèlement. Adélie défend la liberté d'association et respecte le droit à la négociation collective.

## Protection des actifs de l'entreprise

---

Adélie s'engage à éviter toute forme de fraude dans la conduite des affaires de la société. La fraude est définie comme « tout acte ou toute omission intentionnels visant à tromper les autres et se traduisant par une perte pour la victime et/ou un gain pour l'auteur ». Les actes de fraude peuvent être classés en trois grandes catégories : le reporting financier frauduleux, le détournement d'actifs, et la corruption. La corruption couvre notamment les pots de vin, les gratifications illégales et l'extorsion. Les situations susceptibles de générer un conflit entre les responsabilités d'un collaborateur vis-à-vis d'Adélie et ses intérêts personnels devraient être évitées, dans la mesure où elles pourraient conduire à des actes de corruption. Il peut néanmoins arriver qu'un collaborateur se trouve en situation de conflit d'intérêt, réel ou apparent. Dans ce cas, la communication entre l'employeur et le collaborateur est de la plus haute importance, et les parties concernées mettent tout en œuvre pour résoudre le problème en toute bonne foi.

En outre, les collaborateurs d'Adélie qui sont destinataires ou qui ont connaissance d'informations professionnelles confidentielles ou de secrets commerciaux (qu'ils soient relatifs à Adélie ou non) ne divulguent pas ces informations à des tiers à des fins non-professionnelles, et n'en font pas d'usage non professionnel.

Ils prennent des mesures raisonnables pour sauvegarder et protéger en toute circonstance les informations et les secrets commerciaux de la société.

## Environnement

---

Adélie s'engage à adopter une approche responsable et proactive vis-à-vis des enjeux environnementaux, et à aller au-delà de la législation sur les questions environnementales dans les pays où nous intervenons. Adélie soutient les initiatives visant à promouvoir une meilleure responsabilité environnementale, telles que le recyclage du matériel informatique et du papier, les campagnes de

sensibilisation, et s'est fixé comme objectif de réduire son impact écologique. En mettant les dernières technologies au service de nos collaborateurs et de nos clients, nous cherchons en permanence à alléger notre consommation énergétique et notre impact environnemental, et nous nous engageons à promouvoir l'innovation en proposant des services respectueux de l'environnement.

\* : notre charte éthique se base sur les principes du PMNU (pacte mondial des nations unies).



## Adélie informatique conseil

5 rue Jules Lefebvre  
75009 Paris

 +33(0)1 43 87 12 10

[adelie.fr](http://adelie.fr)

Alain Roumigières  
Directeur Général  
[a.roumiguieres@adelie.fr](mailto:a.roumiguieres@adelie.fr)

Cécilia Blanchard  
Directeur commercial  
[c.blanchard@adelie.fr](mailto:c.blanchard@adelie.fr)

Sylvie Roy  
Chargée de communication  
[s.roy@adelie.fr](mailto:s.roy@adelie.fr)